

La Ribambelle



CCAS de la Commune de VENDRES

Structure multi-accueil La Ribambelle

Projet d'établissement



SOMMAIRE

I - Projet social

- 1- Présentation p 3**
- 2- Caractéristique du territoire p 3**
- 3- Historique du projet p 4**
- 4- Partenariat et intégration dans l'environnement p 4**
- 5- organisation et fonctionnement p 4-5**
- 6- l'accueil des familles p 5**
- 7- les objectifs p 5**

II- Projet éducatif

- 1- Accueil p 6**
- 2- Soins, sommeil, alimentation p 6-7**
- 3- Développement et éveil p 7**

I - Projet social

1. Présentation

La structure multi-accueil est gérée par le CCAS de la Commune de Vendres, situé place du 14 juillet 34350 Vendres.

La structure est financée par : la participation des usagers, la CAF (Prestation de Service Unique et Contrat Enfance Jeunesse) et la commune de Vendres.

L'implantation de la structure s'inscrit dans un projet d'urbanisme plus large intégrant aussi les écoles maternelle et primaire et à moyen terme une résidence sénior et un cabinet médical. L'accès et le stationnement ont été pensés afin de permettre aux familles de déposer les enfants sur un même site et en toute sécurité.

Les locaux ont été conçus dans une démarche de développement durable et de Haute Qualité Environnementale (matériaux écologiques, énergies renouvelables).

Les locaux ont été pensés pour favoriser le confort et l'autonomie des enfants et permettre aux familles d'entrer dans la structure.

Si besoin, la surface du bâtiment et des espaces de vie, permettra d'accroître la capacité d'accueil.

2. Caractéristique du territoire

Les données démographiques les plus récentes (INSEE 2009) indiquent que la commune est résidentielle et attractive. La population est en augmentation constante (en moyenne +3.5% par an les dix dernières années). La population est jeune (18% de 0-14 ans, 14% de 15-29 ans et 21% de 29-44 ans) et active (89% des 25-54 ans). Le taux d'activité féminine est de 84% pour les 25-54 ans.

La natalité est aussi en augmentation constante : 31 en 2010, 27 en 2011 et 40 en 2012.

Un tiers des ménages compte au moins un enfant et 6% des ménages sont des familles monoparentales.

En termes d'habitat, 68% des occupants sont propriétaires, 23 % locataires et 7% logés à titre gratuit. Le potentiel foncier de la commune a permis la création de plusieurs lotissements (80 constructions de maisons individuelles les 3 dernières années) et plusieurs nouveaux projets sont à l'étude.

La réalisation prochaine d'un ensemble de villa HLM, devrait aussi permettre à des familles de s'installer sur la commune.

L'activité du territoire est principalement liée au commerce 40% et à la fonction publique (administration, santé et social et enseignement) 39%. La Zone économique Via Europa implantée sur la commune offre de nombreux emplois de services et liés au transport. 30% de la population active exerce son activité sur la commune.

Les écoles maternelle et primaire ont été agrandies pour répondre au nombre croissant des enfants scolarisés sur la commune.

Les activités culturelles, sociales et associatives sont nombreuses et plébiscitées par la population

Ces données statistiques et démographiques mettent en évidence une croissance constante de la population vendroise. Cette évolution est liée à l'attractivité du territoire, qui offre une bonne qualité de vie grâce au climat méditerranéen, à sa situation géographique idéale (axes autoroutiers, aéroport, gare) et à son dynamisme économique.

Ce contexte attire une population jeune et active désireuse de s'installer durablement.

D'où la nécessité d'offrir des services publics adaptés et de proximité.

3- Historique du projet

Le projet de création d'une crèche sur la commune a été initié il y a déjà plusieurs années par des familles du village rencontrant des difficultés pour faire garder leurs enfants, l'offre sur la commune étant limitée aux places chez les assistantes maternelles, qui à cette période étaient seulement 3 en activité.

Ce mode de garde ne répondait pas à leurs attentes en terme de quantité et d'offre d'accueil (horaires, tarifs).

Ces familles ont réalisé un questionnaire qui a été distribué en 2006 auprès de 250 familles par le biais des écoles maternelle et primaire et dans les locaux des services de la mairie.

40% des questionnaires distribués sont revenus complétés. Pour 99% des réponses la création d'une crèche sur Vendres serait une bonne chose pour la commune et son développement et ce quel que soit le choix d'utiliser ou non ce service.

Il est apparu que près de 30% des familles comptaient au sein de leur foyer des nouveaux nés et que la même proportion de couples désiraient agrandir leur foyer.

Pour les horaires l'amplitude 8h-18h00 représentait 55% des besoins.

Une association a été créée avec l'objectif d'ouvrir une structure à gestion associative.

Devant la demande croissante et souhaitant offrir un service public supplémentaire à sa population, la commune de Vendres a décidé en 2008 de reprendre le projet et de réaliser une structure à gestion municipale.

4- Partenariat et intégration dans l'environnement

La structure multi-accueil fonctionnera en relation étroite avec tous les services, de la commune de Vendres, concernés. L'existence d'une médiathèque facilitera l'accès à la culture et à la découverte du livre.

La proximité géographique de l'école maternelle permettra la mise en place de rencontres et d'actions passerelles pour préparer l'entrée à l'école.

La structure fonctionnera en relation étroite avec les services PMI du Conseil Général, qui assureront des visites de suivi et de contrôle de l'équipement.

Un partenariat sera mis en place avec le RAM de la Domitienne pour orienter les familles en recherche d'un mode de garde et dont la demande ne peut être satisfaite au sein du multi-accueil.

5- Organisation et fonctionnement

La structure sera ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et accueillera les enfants de 10 semaines à 4 ans. Une place d'urgence sera disponible pour les parents rencontrant une difficulté ponctuelle pour faire garder leur enfant ou dans le cadre du soutien familial en partenariat avec les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

L'accueil des enfants porteurs de handicaps sera favorisé lorsque le handicap sera compatible avec la vie en collectivité.

La structure sera fermée 5 semaines par an : 2 semaines à Noël et 3 semaines au mois d'août.

La direction de la structure sera assurée par une éducatrice de jeunes enfants (EJE).

L'équipe de la structure sera composée de : 1 EJE diplômée d'état, 2 Auxiliaires de puériculture diplômées d'état, 3 agents d'animation et de service.

Les ouvertures et les fermetures seront toujours assurées par deux professionnelles dont au moins une des EJE. Le nombre de professionnelles présentes simultanément sur la structure sera adapté aux effectifs et aux besoins des enfants, avec des renforts au moment des repas et des soins d'hygiène.

Des réunions de travail mensuelles permettront à l'équipe de mettre en place des projets et de mener une réflexion sur le fonctionnement et le projet pédagogique.

L'équipe assurera la transmission des informations par le biais de cahiers de liaison et oralement lors des passages de relais entre les différents horaires.

Tous les besoins de l'enfant pendant le temps d'accueil seront pris en charge par la structure : repas, soins, activités. Aucun supplément ne sera demandé aux familles.

6- L'accueil des familles

La première inscription de l'enfant donnera lieu à un entretien avec la directrice afin d'aborder tant les questions de contrat d'accueil que les habitudes et les besoins de l'enfant.

Les besoins d'accueil des familles seront pris en compte et le contrat d'accueil sera établi en fonction. Le contrat pourra être modifié à tout moment si la situation personnelle et/ou professionnelle de la famille le nécessite.

Toutes les informations nécessaires seront notées dans le dossier personnel et si besoin diffusées l'équipe pour assurer une prise en charge cohérente de l'enfant.

L'équipe sera soumise au secret professionnel et s'engagera à accueillir toutes les familles, quel que soit le contexte, de façon bienveillante.

Au début de l'accueil une semaine d'adaptation sera proposée afin de permettre à l'enfant de se familiariser avec son nouvel environnement.

Les familles seront associées au temps d'adaptation de l'enfant, puis seront invitées au quotidien à prendre le temps d'échanger avec l'équipe. Elles auront la possibilité de rentrer dans les sections pour déposer et reprendre leur enfant.

Des temps de rencontre et d'échanges seront proposés plusieurs fois dans l'année à l'occasion de réunions à thème ou de temps festifs.

7- Les objectifs

- Permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle et proposer un mode de garde ponctuel et flexible aux familles en recherche d'emploi ou en formation
- Permettre la socialisation et la découverte de la collectivité aux enfants gardés à domicile dans le cadre familial
- Permettre aux familles de s'impliquer dans la vie de la structure
- Favoriser un accueil individualisé des enfants et de leur famille, dans un cadre sécurisant
- accueillir les enfants présentant un handicap ou des particularités de santé
- accompagner et soutenir la parentalité si nécessaire

II- Projet éducatif

Le projet éducatif définit les grands axes de travail et de réflexion pour l'équipe : objectifs et moyens mis en œuvre pour garantir un accueil de qualité à l'enfant et à sa famille.

Il tient compte des besoins de l'enfant et des contraintes liées à l'accueil en collectivité.

Il sert de base à l'organisation de l'espace et des activités.

Il sera réactualisé dans les deux ans qui suivront l'ouverture de la structure.

1- Accueil

Objectif : Accueil individualisé et établissement d'une relation de confiance avec l'enfant et sa famille

Moyens

- désignation d'une professionnelle référente qui assurera l'adaptation
- temps d'adaptation modulable en fonction des besoins individuels
- suivi régulier de l'enfant par sa référente, en lien avec la famille et l'équipe
- temps d'échange quotidien entre l'équipe et la famille

Objectif : Garantir un accueil de qualité et une disponibilité des professionnelles quel que soit le type d'accueil (plannings variables, ponctuels, créneaux horaires)

Moyens

- la séparation et les retrouvailles sont accompagnées par un membre de l'équipe. L'adulte prend le temps nécessaire pour sécuriser l'enfant.
- Lors de l'inscription les parents sont informés de la mise en place de plages horaires :
 - . pour les arrivées et les départs durant lesquelles les professionnelles seront disponibles
 - . réservées aux activités (éveil, repas, sommeil) durant lesquelles les arrivées et les départs ne seront pas possibles

Objectif : Permettre aux familles de s'impliquer dans la vie de la structure et favoriser les rencontres et les échanges entre familles

Moyens

- Propositions de réunions à thème en soirées et manifestations organisées au cours de l'année (noël, carnaval, fête de fin d'année,...)
- Mise en place d'un comité de pilotage composé de parents, de membres de l'équipe et d'élus au conseil d'administration du CCAS pour échanger sur le fonctionnement et promouvoir des projets au sein de la structure.

2- Soins, sommeil, alimentation

Objectif : Respecter les habitudes et le rythme de chaque enfant

Moyens

- mise en place d'un cahier de liaison par section sur lequel toutes les informations concernant l'accueil sont notées (transmissions des parents, heure de repas, de sommeil, de change,...)
- utilisation des informations échangées avec la famille au moment de l'adaptation
- observation individualisé de chaque enfant par sa référente et report à l'équipe lors de temps de coordination hebdomadaire (changement de rythme, d'alimentation,...)
- affichage dans la cuisine et dans la biberonnerie des bébés de fiches nominatives concernant les régimes alimentaires et les éventuelles allergies, évictions ou intolérances.

Objectif : *Garantir un cadre sécurisant et bienveillant lors des temps de change, repas, sommeil*

Moyens

- cohérence des pratiques au sein de l'équipe
- privilégier la relation duelle et la prise en charge individuelle
- attribution d'un lit personnel à chaque enfant et possibilité de le personnaliser
- respect du goût et du besoin de chacun lors des repas : l'enfant n'est jamais forcé, l'adulte respecte son appétit.
- respect de l'intimité lors des temps de change et de soins.

Objectif : *Accueil de l'enfant malade non contagieux et sous traitement, afin de permettre à la famille de ne pas interrompre son activité professionnelle*

Moyens

- information de la famille dès que l'enfant présente des signes de fièvre
- administration des traitements sur prescription médicale, avec autorisation écrite des parents
- accueil adapté : surveillance de la température, possibilité de siestes supplémentaire, pas de sortie dans le jardin, régime alimentaire adapté,...

3- Développement et éveil

Objectif : *Permettre à l'enfant de se socialiser et de développer sa personnalité*

Moyens

- l'adulte est attentif à la communication non verbale chez l'enfant qui ne parle pas et adapte ses interventions à ses réactions
- l'enfant qui parle est encouragé à exprimer ses désirs et son avis est écouté et pris en compte
- des temps, courts, d'activités en groupe sont proposés ponctuellement (lecture, comptines,...)
- des règles de vie sont données aux enfants, elles sont adaptées en fonction de leur âge et de leur maturité affective

Objectif : *Permettre à l'enfant de développer ses capacités motrices et intellectuelles*

Moyens

- proposition d'activités variées et adaptées à l'âge de l'enfant
- l'adulte observe les besoins de l'enfant puis propose mais n'impose jamais une activité
- des jeux en libre accès sont proposés aux enfants tout au long de la journée : structure de motricité, jeux d'imitation, jeux de constructions,...
- l'adulte valorise les compétences de l'enfant, il ne le met pas en échec par des propositions non adaptées
- l'adulte respecte l'activité de l'enfant : il ne l'interrompt pas sans l'avoir averti, il ne porte pas de jugement sur ce qu'a fait l'enfant. Il n'y a pas d'obligation de résultat.

Objectif : *Favoriser l'autonomie de l'enfant*

Moyens

- l'adulte garantit à l'enfant la sécurité affective nécessaire au développement de l'autonomie
- l'adulte associe l'enfant aux soins qui lui sont portés et l'invite à en être acteur
- les initiatives de l'enfant sont encouragées et valorisées
- l'adulte respecte les capacités de l'enfant et lui laisse le temps de faire seul